



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1995/150  
21 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 18 FÉVRIER 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU KOWEÏT AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et en référence à la lettre datée du 15 février 1995 que vous a adressée le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, publiée le 15 février 1995 sous la cote S/1995/141, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

1. Tout en rejetant catégoriquement les accusations iraqiennes, le Koweït affirme que les responsables iraqiens tentent, comme à leur habitude, d'imputer le mécontentement et l'attitude de refus que suscitent chez le peuple iraqien les pratiques de son gouvernement à d'autres parties, que ce soient des États ou même des organismes des Nations Unies. Le Gouvernement iraqien s'efforce ainsi de détourner l'attention des causes véritables du mécontentement croissant de la population face à de telles pratiques. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des accusations de ce type sont proférées par l'Iraq.

2. La politique du Koweït à l'égard des autres États est placée sous le signe de la constance et de la clarté. Le Koweït, qui s'abstient de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres, veille avec le même souci à ce que d'autres ne s'immiscent pas dans ses affaires intérieures. Il n'est nul besoin de réaffirmer le respect que le Koweït porte aux principes du droit international et du bon voisinage ou d'en administrer la preuve. Les responsables iraqiens sont certes les derniers à pouvoir s'arroger le droit de parler du respect des principes du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, alors que toute la région doit encore subir les conséquences de la politique d'agression du régime iraqien qui, après avoir occupé le Koweït, continue de menacer la sécurité des pays de la région.

3. La visite qu'a effectuée au Koweït Sa Bienveillance Mohamed Bakir Al-Hakim, Président du Conseil supérieur de la révolution islamique en Iraq, et les entretiens qu'il a eus avec les hauts responsables koweïtiens avaient été annoncées par les organes d'information. Cette visite s'inscrivait dans le cadre des préoccupations du Koweït, qui s'efforce d'atténuer les souffrances des Iraquiens que la politique de leur pays contraint de chercher refuge dans les pays voisins. Ce faisant, le Koweït est mû par des considérations strictement humanitaires, puisqu'il fournit des vivres et des médicaments à des Iraquiens

qui manquent de tout. Le visiteur a également eu l'occasion de prendre des contacts avec les organisations humanitaires intéressées.

4. Les accusations iraqiennes reflètent l'attitude agressive de l'Iraq à l'égard du Koweït et démontrent combien les dirigeants iraqiens font peu de cas de l'esprit pacifique dont devraient être imprégnées leurs relations avec le Koweït ou les pays voisins; pareille attitude constitue une menace pour la sécurité et la paix dans toute la région.

Le Koweït est convaincu que tous les pays amis connaissent les véritables motifs qui sous-tendent le comportement et les accusations de l'Iraq, tout comme ils savent à quel point le Koweït est attaché aux principes du droit international, aux règles du bon voisinage et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, de vous donner à nouveau l'assurance que le Koweït continuera de respecter ces principes, mû en cela par son sens des responsabilités et son souhait de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à la connaissance du Conseil de sécurité et d'en faire distribuer le texte comme document du Conseil.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

-----